

ARRETE MUNICIPAL

n° 2023 - 78

**Réglementation de la circulation sur la route de la Salière (VC 1)
de son intersection avec la route du Pavé (VC 34) à celle de la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération
et
sur la rue de Couty (VC 50)**

***Inauguration des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics
du secteur de Provonges***

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de la Salière (VC 1) de son intersection avec la route du Pavé (VC 34) à celle de la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération et sur la rue de Couty (VC 50) durant l'inauguration des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics du secteur de Provonges afin d'assurer la sécurité des usagers de ces voies et des personnes invitées à l'inauguration ;

ARRETE

Article 1

Le vendredi 16 juin 2023 de 9 heures à 14 heures, la circulation sera **INTERDITE** sur la **route de la Salière (VC 1)** aux abords de son intersection avec la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération - durant l'inauguration des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics du secteur de Provonges.

Article 2

Le vendredi 16 juin 2023 de 9 heures à 14 heures, la circulation sera **PERTURBEE** :

- sur la route de la Salière (VC 1) entre son intersection avec la route du Pavé (VC 34) et celle de la rue de Couty (VC 50).
- sur la rue de Couty (VC 50)

pour permettre le stationnement des véhicules des personnes invitées à l'inauguration.

Article 2

Une déviation sera mise en place par la commune. Elle empruntera la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération et la rue du Pavé (VC 34).

Article 3

La signalisation nécessaire sera assurée par la commune de SALES, chargée de l'inauguration.



SALES, le 02 juin 2023

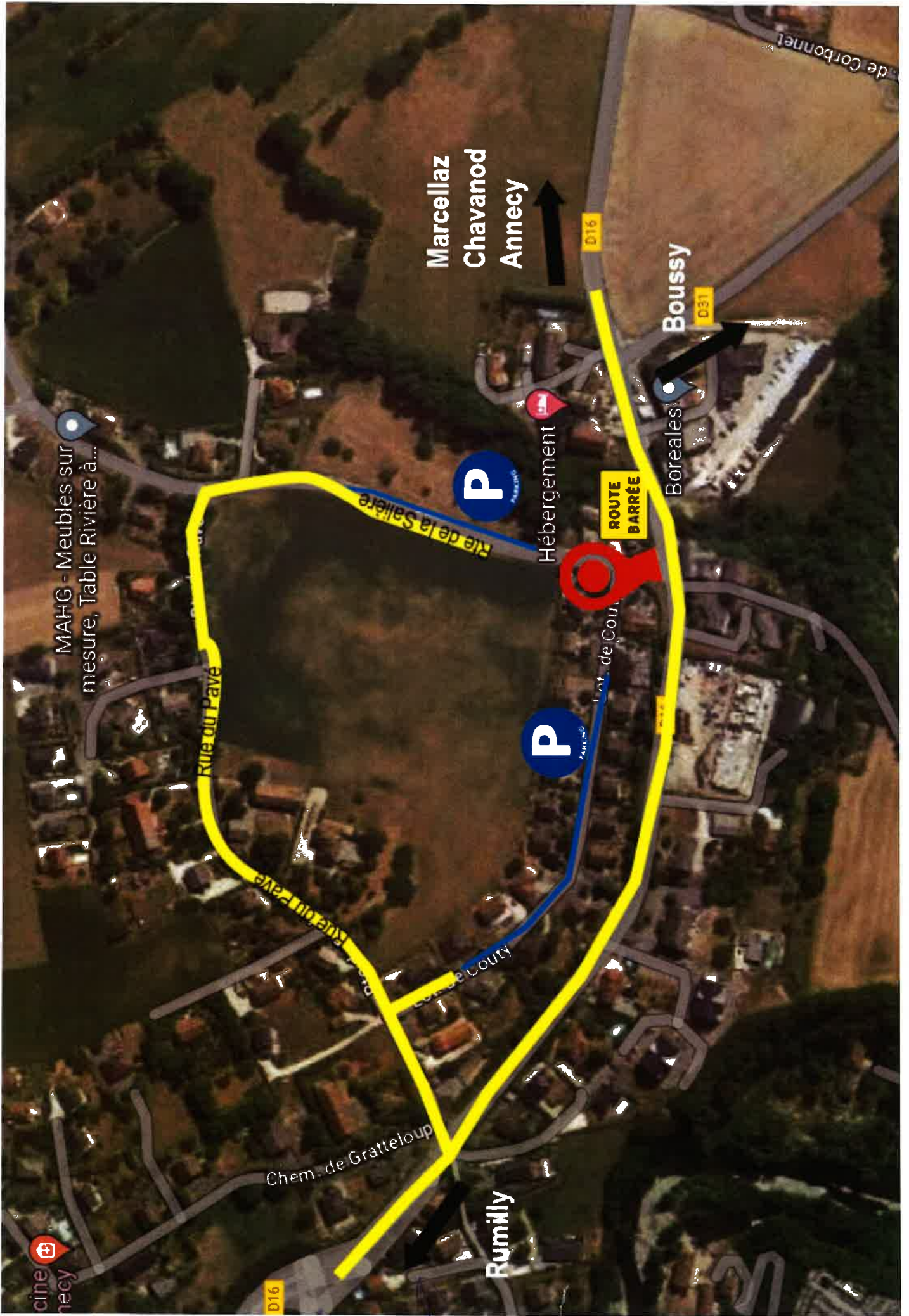
Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,
Responsable Voirie – Travaux Extérieurs

Copies :

- Département de la Haute-Savoie - gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr et
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublats@mairie-sales.fr

08 JUIN 2023

Publié sur le site internet de SALES le



MAHG - Meubles sur mesure, Table Rivière à...

Marcellaz
Chavanod
Anney

Boussy

P

P

Hébergement

ROUTE BARRÉE

Boreales

Chem. de Gratteloup

Rumilly

blanc